



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 28/02/2024

Le Conseil d'administration du Centre de Gestion s'est réuni le mercredi 28 février 2024 à 10h30 - Immeuble HORIOPOLIS - rue du Cardinal Richaud à BORDEAUX-LAC, sous la présidence de **Monsieur Didier MAU**, Président.

PRÉSENTS

- M. BILLOUX Roger, Conseiller municipal de PINEUILH
- Mme BOURSEAU Christiane, Maire de VIRSAC
- M. DAIRE Christian, Maire de TOULENNE
- M. DUPRAT Christophe, Maire de SAINT AUBIN DE MÉDOC
- Mme EYHERAMONNO Mauricette, Conseillère communautaire de la Communauté de communes du Fronsadais
- Mme LARRUE Marie, Maire de LANTON
- Mme LE YONDRE Nathalie, Maire de AUDENGE
- Mme LEMAIRE Anne-Marie, Membre du Conseil d'administration du CCAS de VILLENAVE D'ORNON
- M. MANO Alain, Conseiller communautaire de la COBAN
- M. RECORs Roger, Maire-adjoint de CESTAS
- Mme SAINTOUT Michelle, Maire de SAINT ESTEPHE
- Mme VIANDON Catherine, Conseillère municipale de SAINT GERMAIN DU PUCH

REPRÉSENTÉS

- M. ASTIER Dominique, Maire-adjoint de CENON (*procuration à M. DAIRE*)
- Mme BRISSON Sylvie, Maire de YVRAC (*procuration à M. RECORs*)
- M. DELUGA François, Maire de LE TEICH (*procuration à Mme LE YONDRE*)
- M. EGRON Jean-François, Président du CCAS de CENON (*procuration à Mme EYHERAMONNO*)
- Mme GANTCH Chantal, Maire de SAVIGNAC DE L'ISLE (*procuration à M. MAU*)
- M. MINCOY Jean, Maire de CISSAC-MÉDOC (*procuration à Mme BOURSEAU*)
- M. MONTION Alain, Maire de SAINT ROMAIN LA VIRVEE (*procuration à Mme SAINTOUT*)
- M. PAIN Cédric, Maire de MIOS (*procuration à M. MANO*)
- M. POIGNONEC Michel, Maire-adjoint de VILLENAVE D'ORNON (*procuration à M. BILLOUX*)
- M. SALLABERRY Emmanuel, Président du CCAS de TALENCE (*procuration à M. DUPRAT*)
- M. SIRDEY Denis, Maire-adjoint de LIBOURNE (*procuration à Mme LARRUE*)
- Mme ZAMBON Josiane, Maire de SAINT LOUIS DE MONTFERRAND (*procuration à Mme VIANDON*)

EXCUSÉS

- Mme ANFRAY Stéphanie, Conseillère régionale
- Mme BOULTAM Yasmina, Conseillère régionale
- M. CHARRIER Alain, Conseiller départemental
- M. DURANT Marcel, Maire de FRONSAC
- M. GAZEAU Francis, Maire de CADAUJAC
- Mme MOUQUET Aline, Conseillère départementale
- Mme PALIN Karine, Maire de SOUSSANS
- M. PEScina Jérôme, Maire de MARTIGNAS SUR JALLE
- M. ROBERT Fabien, Conseiller régional
- M. RUBIO Alexandre, Maire de BASSENS
- M. VIANDON Christophe, Conseiller départemental

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme EYHERAMONNO Mauricette, Conseillère communautaire de la Communauté de communes du Fronsadais

PAYEUR : M. DECROS Henri, Payeur Départemental de la Gironde, absent.

Les délibérations de cette séance ont fait l'objet de l'envoi d'un ordre du jour le 16 février 2024 à chaque membre du Conseil d'administration. Ordre du jour arrêté, transmis par le Centre de Gestion aux centres de gestion, par le bureau en sa séance du 14 février 2024.

Accusé de réception en préfecture
031263100035 2024-02-28 DE 0015 2024
Date de réception préfecture : 28/02/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 28/02/2024

Délibération n° DE-0001-2024

Rapporteur : **Mme LE YONDRE**

Objet : **Débat d'orientations budgétaires 2024**

Il est rappelé que le décret n° 85-643 du 25 juin 1985 relatif aux centres de gestion, spécifiquement son article 33, prévoit que dans le cadre de la procédure budgétaire un débat a lieu au Conseil d'Administration sur les orientations générales du budget.

Compte-tenu de l'application de l'instruction budgétaire et comptable M57, il est précisé à l'assemblée que les dispositions de l'article L. 5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales s'appliquent. Aussi, la présentation des orientations budgétaires intervient dans une période de 10 semaines précédant l'examen du budget, dont le projet sera par la suite communiqué 12 jours au moins avant la séance d'examen dudit budget.

Dans sa séance du 22 février 2022, le Conseil d'Administration a adopté le Règlement Budgétaire et Financier de l'établissement. Celui-ci précise que le débat s'appuie sur la présentation d'un rapport dans lequel sont exposés le contexte macroéconomique, les priorités politiques qui se traduiront ensuite par des crédits inscrits au projet de budget, les nouveaux investissements envisagés et leurs incidences sur la gestion.

Aussi, les éléments de contexte budgétaire, la situation de l'établissement, ainsi que les orientations budgétaires pour l'exercice 2024 et suivants sont retracés dans le rapport d'orientations budgétaires ci-joint.

A la suite de la présentation dudit rapport et du débat qui s'en est suivi, il est précisé à l'assemblée délibérante qu'elle doit désormais prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Sans qu'il soit procédé à un vote, le Conseil d'Administration, sur le rapport du Président,

PREND ACTE :

- de la tenue du débat d'orientation budgétaire réalisé sur la base du rapport ci-annexé.

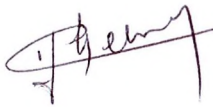
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 28/02/2024

Le Président du Centre de Gestion ,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait à BORDEAUX, le 28 février 2024.

Le secrétaire de séance,

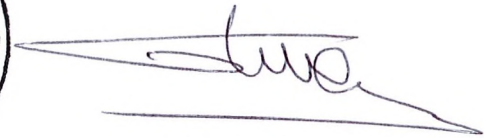


Mauricette EYHERAMONNO

*Conseillère Communautaire de la Communauté
de Communes du Fronsadais*



Le Président,



Didier MAU

*Président de la Communauté de Communes
MEDOC - ESTUAIRE*

RÉCEPTIONNÉE PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE : 28 FEV. 2024

PUBLIÉE LE : 28 FEV. 2024